

- Vu le code de l'Éducation ;  
Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;  
Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent SIGNOLES, Directeur Général des Services (DGS), à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents ou décisions relatifs à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des recettes et des dépenses inscrites au budget de l'ENS Paris-Saclay,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme la Présidente de l'ENS Paris-Saclay :

- les marchés passés en application du code des marchés publics.

**Article 2**

Délégation de signature est également donnée à Monsieur Laurent SIGNOLES aux fins de gestion et de représentation de l'ENS Paris-Saclay à l'effet de signer tous documents administratifs, à l'exclusion des recrutements et autres mesures concernant la carrière du personnel enseignant, et des décisions relatives à la pédagogie et à la recherche de l'ENS Paris-Saclay.

**Article 3**

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 Avril 2023

La Présidente

Nathalie CARRASCO

Laurent SIGNOLES

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

## NOMINATION

Monsieur Philippe MAÎTRE est nommé Vice-Président, chargé de la Recherche.

Cette décision prend effet le 21 novembre 2022.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022

La présidente de l'ENS Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO



- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu la nomination de Philippe MAÎTRE n°2022-238-N en date du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe MAÎTRE, Vice-président chargé de la Recherche, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, ainsi que tous documents ou décisions ayant trait à l'ordonnancement des recettes et des dépenses de l'ENS Paris-Saclay conformément au code de l'Éducation.

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

**Article 3**

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022

La Présidente

Nathalie CARRASCO

Philippe MAÎTRE

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

## NOMINATION

Monsieur Olivier HUBERT est nommé Vice-Président chargé de la formation.

Cette décision prend effet le 10 janvier 2023.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 janvier 2023.

La présidente de l'ENS Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO



- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu la nomination de Olivier HUBERT n°2023-001-N en date du 9 janvier 2023 ;

La Présidente

DECIDE

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier HUBERT, Vice-président chargé de la Formation, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents administratifs de l'ENS Paris-Saclay, ainsi que tous documents ou décisions ayant trait à l'ordonnancement des recettes et des dépenses de l'ENS Paris-Saclay conformément au code de l'Éducation.

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 10 janvier 2023.

**Article 3**

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 janvier 2023

La Présidente

Nathalie CARRASCO

Olivier HUBERT

- Vu le code de l'Éducation ;  
Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;  
Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;  
Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

## NOMINATION

Madame Anne PEYROCHE est nommée Vice-Présidente chargée de la stratégie et des moyens.

Cette décision prend effet le 23 janvier 2023.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 janvier 2023

La présidente de l'ENS Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO



- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu la nomination de Anne PEYROCHE n°2023-003-N en date du 17 janvier 2023 ;

La Présidente

DECIDE

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à Madame Anne PEYROCHE, Vice-présidente chargée de la stratégie et des moyens, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents administratifs de l'ENS Paris-Saclay, ainsi que tous documents ou décisions ayant trait à l'ordonnancement des recettes et des dépenses de l'ENS Paris-Saclay conformément au code de l'Éducation.

**Article 2**

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 23 janvier 2023.

**Article 3**

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 janvier 2023

La Présidente

Nathalie CARRASCO



Anne PEYROCHE

